



Prix net vendeur ou FAi

Par ELIE

Bonjour

Dans le cadre d'un partage lors d'une succession, j'ai reçu 1 donation avec laquelle j'ai en partie financé ma maison qui est revendue depuis. Le notaire me demande la valeur de la maison. Quel sera le prix de vente pris en compte, le prix net vendeur ou le prix frais d'agence inclus.

Merci pour votre réponse

Cdt

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout dépend pourquoi il demande cette valeur.

Si c'est pour calculer une plus-value ou pour déterminer un rapport de donation dans la succession ?

Par AGeorges

Bonsoir Elie,

Si la succession est close et la vente de la maison aussi, que vient faire le notaire avec sa question ?

S'il s'agit d'évaluer comment vous avez 'transformé' la donation, puisque ce n'est pas vous qui avez touché les FAi, pourquoi voudriez-vous les inclure ?

S'il s'agit d'obtenir un prix de marché acheteur via une agence pour des raisons statistiques, il faut inclure les FAi. Mais je ne vois pas bien ce que le notaire vient faire là dans ce cas ? Curiosité, connaissance du marché, autre chose ?

Votre donation est-elle contestée ?

Par yapasdequoi

Question bizarre d'ailleurs, puisque le notaire a toute possibilité de connaître le prix de vente via la base de données nationale et publique.